



club alpin français
fédération française des clubs alpins et de montagne

la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne et la collectivité territoriale

**Relations et coopérations en matière d'aménagement des
refuges de haute montagne et des centres d'activités**



Du gestionnaire privé à l'opérateur de service public...

- **Jusqu'en 1945- 50** : le CAF, une grande association nationale qui construit et gère de manière autonome les bâtiments dont elle est propriétaire (quelques aides locales)
- **A partir de 1950** : l'Etat s'implique: le ministère des sports construit quelques refuges, rachetés par la suite par le CAF (Envers des aiguilles BANS Vallonpierre)
- **1994** : Obligation de répondre aux exigences normes ERP
- **Jusqu'en 1996** : l'engagement progressif de l'Etat dans le domaine des sports de plein air et particulièrement de la montagne impose une démarche nouvelle de l'Association vers les pouvoirs publics.
- **De 1996 à 2000** : Les partenariats se multiplient, la FFCAM devenant un acteur reconnu du développement touristique et sportif en montagne
- **De 2000 à 2006** : Mise en place du plan Etat Région



Un tournant décisif : le Plan état région 2000- 2006

- La mise en place du PLAN ETAT REGION (2000-2006): une nécessité de la Fédération de rénover l'outil qui rencontre à la fois de nouvelles contraintes réglementaires et une volonté de développement des collectivités en zone de montagne.
- Un plan déposé en 1998 et validé en 2000 qui veut répondre aux attentes touristiques et sportives.
- 9 opérations totalement réalisées 22 opérations sont engagées à la fin de 2006 pour un montant supérieur à 20 Millions d'Euros, la moitié de ces engagements étant constitués par la subvention publique.
- Fin des travaux en 2009.



Quatre types de coopérations

- 1- coopération de type obligatoire, réglementaire
 - 2- coopération de type économique
 - 3- coopération de type humain et social
 - 4- coopération de type environnemental, symbolique ou culturel (protection d'un site, conservation d'un patrimoine culturel ou architectural....)
- **Ces modalités de coopération sont très souvent croisées.**
 - **Les coopérations de type réglementaire et économique sont omniprésentes**
 - Il faut noter que plus de 50% des refuges FFCAM étant en zone centrale de parc, les coopérations « environnementales » sont évidentes dans ces zones.

Quatre types de coopérations

1- coopération de type obligatoire, réglementaires

- Réglementation incendie (commission de sécurité....)
- Réglementaire assainissement autonome et alimentation en eau potable
- Réglementation hygiène alimentaire.

Quatre types de coopérations

2- coopération de type économique

- Achat, baux et concession de terrains (accords juridiques basés sur caractère d'utilité public) Baux souvent assujetti à une redevance (généralement annuelle)
- Engagement de gardiens (échanges et consultations)

Quatre types de coopérations

3- coopération de type humain et social

Aménagement et développement durable des vallées de montagne

(une nuit en refuge= 4 nuits en vallée)

Quatre types de coopérations

4- coopération de type environnemental, symbolique ou culturel

- Partenariats Avec les Parc Nationaux: chartes environnementales , cahier des charges des conditions de construction (héliportage)
- Recherche du retour, ou de la valorisation du patrimoine originel (refuge du Fond d'Aussois, col de la Vanoise)
- Débat public élargi sur la conservation d'un patrimoine (refuge de l'Aigle)
- Symbolique: débats sur la vocation et l'attachement aux refuges par les pratiquants de l'alpinisme.



Généralement la programmation est à l'initiative de la fédération et sur des opérations de réhabilitation.

Priorité est également donnée aux programmes dont les contraintes (foncières, économiques, environnementales...) sont les plus faibles. Dans certains cas (refuge du Goûter sur la voie normale du Mt Blanc) les initiatives sont multiples, croisées et parfois contradictoires.

Trois exemples particuliers de coopérations :

- Centre d'activité de l'Eychauda
- Refuge du Col de la Vanoise
- l' Espace Mt Blanc

Eychauda : une initiative de la collectivité, relayée par la fédération.

2001, la commune de l'Argentière La Bessée cherche un partenaire pour la mise en place d'un Centre de formation de montagne à vocation régionale: elle propose un bâtiment à la FFCAM, mais celui-ci n'est pas adapté aux besoins.

Entre 2000 et 2002, la fédération redéfinit sa politique d'hébergement autour de deux axes:

l'hébergement d'altitude

la formation des pratiquants à l'autonomie et à l'encadrement

2002 : Repositionnement fédéral pour participer à la relance de l'alpinisme: naissance du réseau de 8 centres d'activités après la vente du chalet de Courchevel.

2002 : choix de la vallée de la Vallouise pour l'implantation du Centre National de formation de Pelvoux



Refuge du Col de la Vanoise : un exemple de coopération multipartite

2004 : Lancement du projet de rénovation du refuge du col de la Vanoise

Consultations :

FFCAM

commune de Pralognan

Parc National de la Vanoise

Des accords multipartites :

- à la FFCAM la construction d'une nouvelle extension (en échange de la cession temporaire du refuge Félix Faure)
 - à la commune la rénovation de Félix Faure (qui cède un terrain)
 - au Parc national l'ajout de définitions au cahier des charges et à la programmation (en échange des autorisations).
 - plan état région
-
- Cahier des charges en 2005 Dépôt permis de construire 2006.
 - Réalisation 2007-2008. 150 places.

L'exemple d'une exigence qualitative venue de la collectivité: l' Espace Mt Blanc

L'Espace Mt Blanc: une charte accueil et environnement.
des collectivités du Massif du Mt Blanc (France et Italie)
Des attentes qualitatives partagées avec la FFCAM

Des incidences concrètes au refuge de Tête Rousse: gestion de la propreté
de la zone de bivouac par le gardien du refuge



Perspectives.

FFCAM et collectivités: ce qui fonctionne et ce qui doit être amélioré

Ce qui fonctionne bien :

- 1- Investissement important de la collectivité locale dans les projets pour des raisons évidentes : besoin de développement/ souci d'assurer celui-ci dans le cadre de ses attentes propres
- 2- Des partenariats qui se prolongent au-delà de la réalisation d'un programme.

Ce qui fonctionne moins bien :

- 1- Une grande difficulté pour faire coïncider la planification avec les réalités de terrain du fait:
 - de la complexité des situations (administratives et foncières notamment)
 - de la difficulté de maîtrise d'œuvre en terrain de montagne
 - de la multiplicité des intervenants qui provoque des lenteurs
 - du fonctionnement associatif qui a ses vertus, mais aussi ses contraintes

- 2- Quelques collectivités peuvent penser que les refuges sont rentables, ce qui n'est jamais le cas : coûts des opérations, faibles utilisations (90 jours ouvertures par an ce qui provoque des taux d'utilisation de 25%) nécessitent une mutualisation qui coûte cher (vocation service public : aides sur Goûter, mais coût Vallot...400 000 €)

